

Les atteintes aux agents privés de sécurité en 2012

Pour la troisième année consécutive sont présentées dans le rapport de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) les atteintes physiques et verbales dont les agents privés de sécurité ont été victimes en 2012. **Cette évaluation statistique reprend la méthodologie appliquée depuis maintenant trois ans** (alertes « google » quotidiennes).

Afin de mieux mesurer ce phénomène et d'améliorer la méthodologie, un Observatoire statistique des atteintes aux agents privés de sécurité a été créé en juin 2013, avec des premiers résultats qui seront disponibles à partir de 2014. La seconde partie de cet article revient sur cette création, ainsi que sur la méthodologie mise en place.

Évaluations à partir des alertes Google

Sur une année, le niveau des atteintes est de 131 actes recensés pour 180 victimes recensées

En 2012, on dénombre, par le biais des alertes « google », **131 actes d'agression impliquant 180 agents privés de sécurité** (un acte pouvant impliquer plusieurs agents), contre 142 actes impliquant 189 agents en 2011, soit une légère décroissance.

Plus de la moitié de ces agents, 100 précisément, ont été mis en danger, menacés ou insultés, sans atteinte physique, tandis que 78 agents ont été blessés. Deux agents ont été tués (un agent privé de sécurité travaillant en discothèque et un convoyeur de fonds), contre 4 en 2011.

Il convient de noter, de plus, qu'un dirigeant d'une entreprise privée de sécurité corse (Société de sécurité méridionale) a été assassiné en juillet 2012.

Répartition des agents et des atteintes selon le lieu des actes d'agression

Du point de vue des agents agressés (sur un total de 180), les agents privés de sécurité des établissements de nuit et les convoyeurs de fonds sont les plus représentés (29 % et 28 %), devant ceux travaillant dans la grande distribution (22 %). Les convoyeurs de fonds travaillant à deux au minimum,

chaque acte d'agression met potentiellement en danger plus d'individus.

Par rapport à l'année 2011, on observe moins de convoyeurs de fonds agressés (61 en 2011, contre 50 en 2012, dont un décès), mais davantage de portiers et agents de sécurité de discothèques (44 en 2011, mais 52 en 2012). Il n'y a pas de changement fondamental pour les autres secteurs, hormis **une croissance de la catégorie « divers »** (de 16 en 2011 à 29 en 2012 : gares, stations d'essence, bowling, parkings, salons divers, etc.).

Les lieux les plus risqués restent, sur la totalité des 131 actes d'agression, dans des proportions similaires, le secteur de la distribution (27 % des actes) et des discothèques (26 % des actes), suivis par le transport de fonds (19 % des cas). Les autres lieux où se déroulent des agressions sont variés : cinémas, gares (Lyon, Cannes et Nantes), entrepôts, stations d'essence, petits commerces, etc.

Si le nombre d'actes en discothèque ou pour la grande distribution est similaire entre 2011 et 2012, il varie à la baisse pour le transport de fonds (35 en 2011 et 26 en 2012) ainsi que pour les bijouteries (6 en 2011 et 2 en 2012). Accompagnant la croissance de la catégorie « divers » pour la population des agents agressés, les lieux se diversifient aussi, passant de 15 à 27 en 2012.

Répartition régionale des agents victimes d'agression

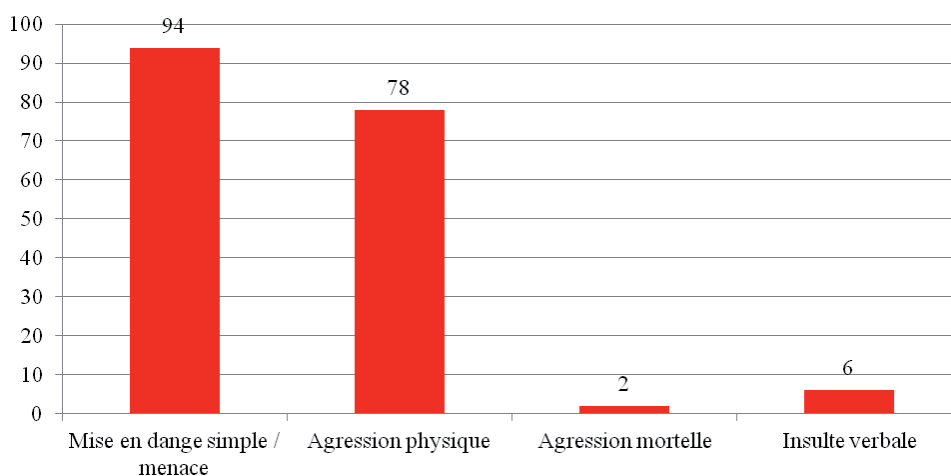
La répartition géographique montre une concentration forte des atteintes dans quatre régions : Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, PACA et Rhône-Alpes, régions qui réunissent plus de la moitié des agents de sécurité victimes d'atteintes. Toutefois, des évolutions apparaissent :

- La part des atteintes ayant eu lieu en Ile-de-France diminue, passant de 26,7 % des agents victimes en 2011 à 24,3 % en 2012.
- Le Languedoc-Roussillon voit sa part fortement augmenter, passant de 4,7 % à 13 % en 2012.

Tableau 1 : Types d'atteintes en 2012

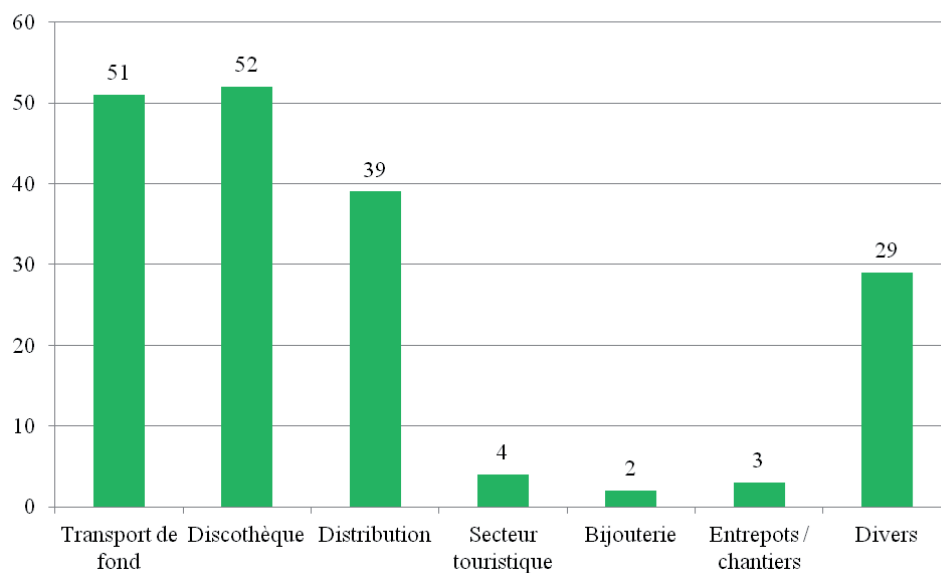
Sur 180 agents	Atteintes verbales et mises en danger		Atteintes physiques	
	Mise en danger simple	Insulte verbale	Atteinte physique/blessure	Mort
En valeur absolue	94	6	78	2
En pourcentage	52,2 %	3,3 %	43,3 %	1,1 %
	55,5 %		44,4 %	

Graphique 1: Types d'atteintes en 2012



2

Graphique 2 : Répartition des 180 agents victimes par secteurs d'activité en 2012



- Le Nord-Pas-de-Calais, à l'inverse, passe de 10,5 % des agents victimes en 2011 à 7,3 %. Ainsi, il est remplacé par le Languedoc-Roussillon dans ce groupe de quatre régions.
- La part globale des atteintes à l'encontre des agents de sécurité privée ayant eu lieu au sein des régions **méditerranéennes (Languedoc-Roussillon, PACA et Rhône-Alpes) s'établit à quasiment un tiers du point de vue des agents victimes.**

Cette répartition des atteintes est globalement conforme à la répartition régionale des salariés de la sécurité privée telle que décrite dans l'enquête de la branche collective « Prévention et sécurité », à deux exceptions près : l'Île-de-France, qui réunit 43 % des salariés, est sous-représentée en terme d'atteintes (24,3 %), tandis que le Languedoc-Roussillon, qui réunit 2,5 % des salariés, est surreprésenté, avec 13 % des victimes d'atteintes.

Les atteintes aux agents de sécurité dans le Languedoc-Roussillon, en 2012, ont impliqué plus fortement que dans les autres régions des agents de sécurité de discothèque, mais avec seulement deux faits réunissant trois et cinq agents. Il s'agit aussi de la région qui a connu le meurtre d'un agent de sécurité, toujours dans le cadre d'un emploi dans une discothèque.

Usage des armes lors des agressions

Dans 32 % des actes d'agression, aucune arme n'a été utilisée, contre 32 % où une arme à feu est présente. Viennent ensuite les armes blanches pour 18 % des cas et les armes par destination pour 14 % des cas. La proportion d'armes à feu utilisées, par rapport à 2011, a diminué, mais celle d'armes blanches s'est accrue.

Des liens s'établissent entre les armes utilisées et les secteurs d'activités des agents :

- Sur les 26 actes d'agression dans le transport de fonds, 15 se sont déroulés avec l'usage d'une arme à feu, mais 1 seule avec une arme blanche.
- Sur les 34 actes d'agression en discothèque, 16 se sont déroulés avec l'usage d'une arme à feu et 6 avec une arme blanche.
- Sur les 35 actes d'agression dans la grande distribution, 6 se sont déroulés avec l'usage d'une arme à feu, mais 11 avec une arme blanche.

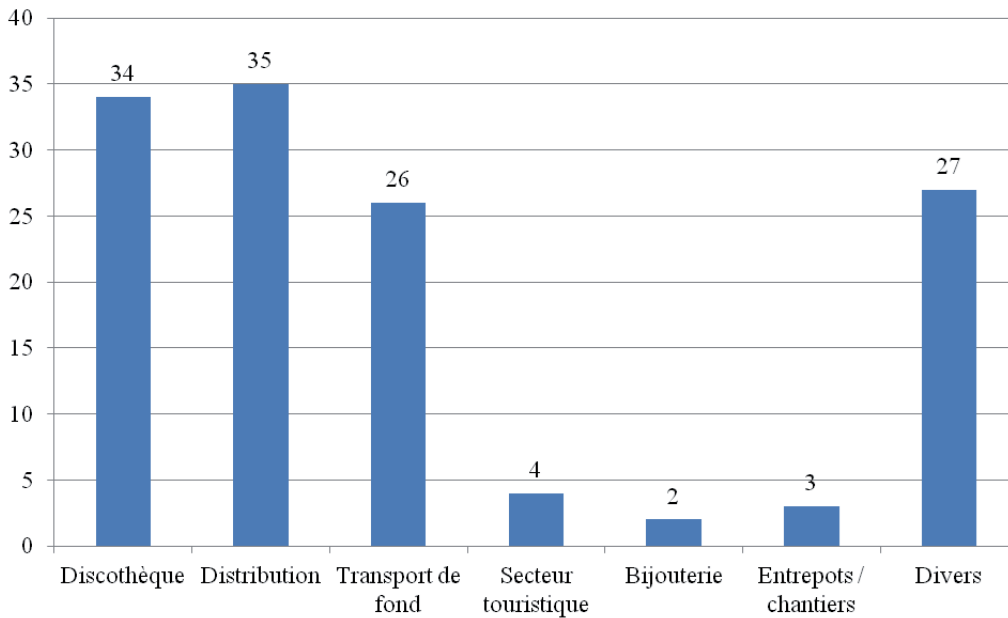
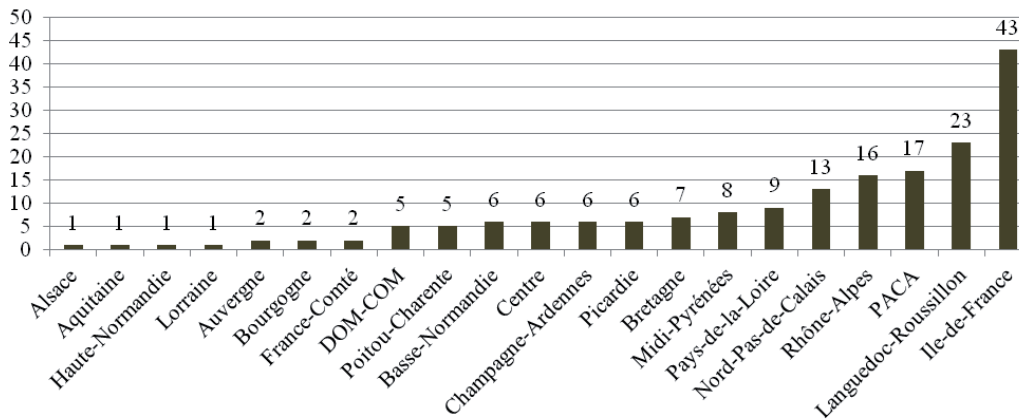
Dans 18 cas d'agression (contre 12 en 2011), une arme par destination a été utilisée : outre des objets contondants divers (tronçonneuse, sécateur, pic à glace, bouteille, etc.), c'est la voiture qui est la plus représentée, avec 7 cas d'agressions avec son usage dans le cadre d'une fuite (avec un ou des agents heurtés ou traînés) et 3 cas d'usage d'une voiture-bélier dans le transport de fonds. Le risque d'être heurté volontairement par une voiture est présent pour les agents privés de sécurité travaillant sur les parkings du secteur de la grande distribution.

Création de l'Observatoire statistique des atteintes à l'égard des agents privés de sécurité

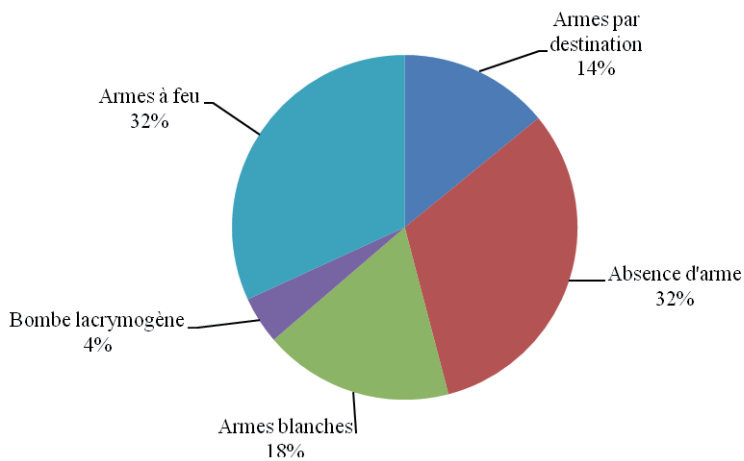
Le 11 juin 2013 ont été lancés les travaux relatifs à la mise en place d'un Observatoire statistique des atteintes physiques et verbales à l'égard des agents privés de sécurité, sous l'égide du Préfet Jean-Louis Blanchou, en charge de la sécurité privée au ministère de l'Intérieur. Cet observatoire réunit : l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), la Direction centrale de la police judiciaire (DGPN), le Service technique de recherches judiciaires et de documentation (STRJD) de la Gendarmerie nationale, les services du Défenseur des Droits, le Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS), l'Observatoire national de la délinquance dans les transports (ONDT), ainsi que les organisations professionnelles de la surveillance humaine (Union des entreprises de sécurité privée et Syndicat national des entreprises de sécurité), de la surveillance électronique (Groupement professionnel des métiers de la sécurité électronique), du transport de fonds (Fédération des entreprises de sécurité fiduciaire) et de la sûreté aéroportuaire (Syndicat des entreprises de sûreté aéroportuaire).

Les objectifs de cet observatoire sont de consolider la connaissance statistique des atteintes aux agents privés de sécurité, ainsi que des atteintes dont ils sont auteurs, et par ce biais d'envisager des pistes d'amélioration, notamment du point de vue de la formation.

Cette connaissance, conformément à la méthodologie de l'ONDRP, passe par une **approche multi-sources** : à la source actuelle, correspondant aux alertes « google », s'ajouteront les données issues de la DGPN et de la DGGN, à partir des fichiers STIC et JUDEX et qui montreront les dépôts de plaintes d'agents victimes, ainsi que des données issues de remontées d'informations des entreprises privées de sécurité.

Graphique 3. Lieux d'activités où se déroulent les actes d'agression (sur 131 actes) en 2012**Graphique 4 : Répartition régionale des agents de sécurité victimes d'agressions (en valeur absolue) en 2012**

4

Graphique 5. Répartition du type d'armes utilisées en 2012

Afin d'avoir une cohérence dans cette approche multi-sources, les premiers travaux de l'observatoire ont consisté, en 2013, à élaborer les typologies utilisables à l'avenir, pour les trois types de données (alertes « google », fichiers STIC et JUDEX, données des entreprises):

- **8 catégories d'agents privés de sécurité**, élaborées à partir des cartes professionnelles existantes : agent de sécurité, opérateur vidéo/télé-surveillance, agent de transport de fonds et valeurs, agent de protection physique des personnes, agent cynophile, agent de sûreté aéroportuaire, agent de recherches privées. Une catégorie spécifique a été ajoutée, à savoir « portier dans les établissements de nuit », en raison de la spécificité déjà relevée des atteintes à leur égard.
- **14 lieux de l'agression** : transports en commun terrestres, aéroports, grande distribution, commerce de détail, établissements financiers, etc.
- **5 types d'atteintes** : atteinte morale (insultes, menaces, propos injurieux...), blessure physique, violences sexuelles, homicide, atteinte aux biens personnels.

- **4 types d'armes** : sans arme, armes blanches, armes par destination, armes à feu.

Les données de l'année 2013 issues des alertes « google » ainsi que celles provenant des fichiers STIC et JUDEX des forces publiques seront traitées selon ces typologies. Les remontées d'informations de la part des entreprises s'effectueront sur ces mêmes catégories, grâce à un formulaire informatique utilisable par un panel d'entreprises volontaires à partir du 1^{er} janvier 2014.

Certains secteurs, comme la sûreté aéroportuaire et le transport de fonds, donneront lieu à un traitement particulier, pour le premier en raison d'un accord de branche spécifique sur les agressions dont sont victimes les agents de sûreté aéroportuaire (avec des remontées d'informations déjà normalisées), et pour le second en raison d'une coopération étroite entre les entreprises de transport de fonds et l'Office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO).

Cette approche multi-sources doit permettre à la fois de remédier aux lacunes spécifiques de chacune des sources mais aussi, par leur croisement, d'enrichir l'analyse globale.